

MAIRIE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES

ARRETE N° 10/2023

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-9 et R153-8 à R153-10,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/04/2016 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19/01/2023 prenant acte du débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et la présentation des études sur le bilan de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur les 10 dernières années, la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur la durée du Plan à venir et de densification préalable à la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/04/2023 portant arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES,

VU l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de VERSAILLES, du 07/07/2023, désignant Monsieur Christian LAMARCHE en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Nicolas DERELY en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

CONSIDERANT qu'une enquête publique doit être lancée pour fixer le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES et que cette enquête se déroulera du lundi 4 septembre au jeudi 5 octobre 2023 inclus, pour une durée de 31 jours consécutifs,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-1.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de soumettre ce projet de PLU à l'enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES du lundi 4 septembre au jeudi 5 octobre 2023 inclus, pour une durée de 31 jours consécutifs.

.../...

ARTICLE 2 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Christian LAMARCHE architecte-urbaniste retraité, désigné le 7 juillet 2023 par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de VERSAILLES assurera les fonctions de Commissaire-Enquêteur, Monsieur Nicolas DERELY a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Modalités de l'enquête

Le dossier de révision du PLU soumis à enquête publique, accompagné des avis rendus sur ce projet, sera consultable :

☞ En version papier à la mairie de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 4 septembre au jeudi 5 octobre 2023 inclus.

☞ En version informatique sur le site de la commune à l'adresse

<https://www.clairefontaine-en-yvelines.fr/enquetepubliqueplu>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public aura la possibilité de faire parvenir ses observations :

☞ Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES pendant **31 jours consécutifs** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

☞ Par lettre adressée à l'attention de Monsieur LAMARCHE, Commissaire-Enquêteur, à l'adresse postale de la mairie de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

☞ Par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous

Adresse de la Mairie : 1 Place de la Mairie, CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES (78120)

Adresse courriel : enquetepubliqueplu@clairefontaine-yvelines.fr

Le dossier sera également consultable depuis un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES à ses heures d'ouverture.

Des informations concernant le dossier d'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

Le Commissaire-Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie les :

- lundi 11 septembre 2023
de 15 heures à 18 heures
- jeudi 21 septembre 2023
de 16 heures à 18 heures
- samedi 30 septembre 2023
de 9 heures 30 à 12heures 30

ARTICLE 4 : Mesures de publicité

Quinze jours avant la date du commencement de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis sera affiché sur les panneaux administratifs de la commune.

.../...

.../...

Un compte rendu d'affichage sera joint au dossier d'enquête.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'enquête sera également publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'avis sera aussi mis en ligne sur le site internet de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

<https://www.clairefontaine-en-yvelines.fr/enquetepubliqueplu>

ARTICLE 5 : Composition du dossier d'enquête et caractéristiques principales du PLU

Le dossier du P.L.U. comprend :

- Le rapport de présentation : diagnostic et état initial de l'environnement
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Les justifications : justification des orientations du PLU sur le diagnostic et traductions des orientations
- Le règlement écrit
- Le règlement graphique
- Les annexes : servitudes d'utilité publique et informations utiles, annexes sanitaires, annexes informatives
- L'évaluation environnementale
- Un résumé non technique du PLU
- Les pièces administratives
- Les avis des Personnes Publiques Associées et consultées
- L'avis de la MRAE et le mémoire en réponse
- Le bilan de la concertation

Les caractéristiques principales du P.L.U. :

Par la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES souhaitait adapter le document d'urbanisme afin :

- d'assurer un développement durable du territoire et une architecture responsable ;
- de prendre en compte les évolutions techniques et juridiques ;
- de répondre aux objectifs de la loi Grenelle 2, Alur , Notre, Climat et Résilience tout en évitant des conséquences négatives sur l'environnement, les paysages et la qualité de vie des quartiers.
- de prendre en considération les évolutions sur certains sites d'enjeux
- de corriger plusieurs erreurs de cartographie.
- de clarifier les zones humides

ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire- Enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera Monsieur le Maire, ou son représentant, dans la huitaine et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Monsieur le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur transmettra au Maire, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenues à la disposition du public durant une année en Préfecture des Yvelines, en Mairie de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES et sur le site internet de la commune.

ARTICLE 7 : Approbation de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le projet de révision du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport du Commissaire- Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

[REDACTED]

[REDACTED]

- ▶ [REDACTED]
- ▶ [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

Le Maire,
Jacques TROGER

